



L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	12/02/2026
Date d’Affichage	12/02/2026
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	9
Votants	12

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUIC, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER, Mme Sylvie COUPE.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS, Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.

Absent :

Mme Sylvie COUPE

Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°023-2026

Retours du CDG 35 et décisions communales

Monsieur le Maire rappelle qu’au conseil municipal du 10 décembre 2025, des décisions ont été votées concernant l’augmentation du temps de travail pour le personnel du RPE ainsi que la création d’un poste d’adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

La commission du Conseil Social Territorial a eu lieu le 12 février 2026 et a exprimé un avis favorable pour :

- Les Lignes directives de Gestion RH
- La modification de la durée hebdomadaire d’un agent
- Le ratio des promus-promouvables

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le retour du Conseil Social Territorial
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire ou l’adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

